

Je suis d'opinion qu'à ce sujet, le gouvernement impose des restrictions en ce qui concerne les pénitenciers qui tombent sous la compétence du gouvernement canadien et refuse tout emploi aux personnes âgées de 45 ans et plus. Or, je suis d'avis que c'est scandaleux d'agir ainsi.

On devrait voir à repenser et à réviser au plus tôt, même à cette session-ci, notre système de pension afin que les personnes âgées de 60 ans puissent obtenir leur pension.

Je suis en faveur, également, monsieur l'Orateur, que les frais médicaux soient payés en partie par l'État. Je veux également que les citoyens prennent conscience de leur responsabilité et qu'une partie des frais médicaux, si minime soit-elle, soit acquittée par celui qui se fait soigner, afin qu'il ne puisse pas dire que l'État subvient à tout et donne tout gratuitement, car nous savons tous qu'il n'y a rien de gratuit, et aussi de façon à ce que les gens ne puissent pas dire: nous ne sommes pas obligés de payer. Nous savons que lorsque l'on pratique la gratuité, ce sont les classes les plus pauvres qui paient toujours par l'intermédiaire des taxes directes ou indirectes.

Monsieur l'Orateur, je crois que les législations sociales qui ont été adoptées jusqu'à maintenant par les gouvernements ont été excellentes mais elles ne sont pas allées assez loin, et l'on dirait que notre démocratie a peur de franchir la porte et d'adopter une législation qui permettra aux gens âgés de 60 ans d'obtenir une pension. Tous les députés à la Chambre sont unanimes à dire qu'ils reçoivent chaque fin de semaine des personnes qui leur demandent de les recommander afin d'obtenir un emploi. Il nous est impossible de trouver de l'emploi aux gens âgés de 45 ans et plus, même si ces personnes ont un métier. Je crois qu'il incombe au gouvernement de protéger cette classe sociale et d'apporter un correctif au plus tôt à la loi afin de réparer cette injustice et donner la pension à 60 ans à tous les citoyens canadiens.

M. Jean-Louis Frenette (Porineuf): Monsieur l'Orateur, à la suite du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), j'ai constaté que la coïncidence du débat de ce soir, en rapport avec le débat qui s'est poursuivi aujourd'hui sur l'adoption d'un drapeau distinctif, est assez frappante, et ceci me rappelle une boutade qu'un de mes concitoyens me faisait la semaine dernière. Il semblait reprocher au gouvernement, ou aux parlementaires, d'accorder tellement d'importance à l'adoption d'un drapeau national et aucune importance à l'amélioration de la situation des pauvres et des nécessiteux.

Nous sommes tous d'accord avec l'honorable député qui a présenté cet avis de motion pour reconnaître qu'il faut de toute nécessité, et

qu'il est de même de plus en plus urgent de réviser complètement notre politique dans le domaine des mesures de sécurité sociale.

Chaque jour, on peut constater combien de nos compatriotes sont mal partagés, sont dépourvus de ressources financières pour diverses raisons, et sont quand même malheureusement ignorés par ceux qui ont la charge de légiférer pour soulager la misère d'autrui.

L'avis de motion comporte évidemment un champ très vaste qui pourrait nous amener fort loin dans la discussion de mesures de sécurité sociale, mais nous aurons d'ici peu l'occasion, je crois, de débattre à fond une mesure qui nous permettra de jeter une certaine lumière sur les meilleurs moyens à prendre pour améliorer notre législation sociale. En effet, on nous annonce pour demain la présentation d'une motion tendant à apporter un amendement à la constitution canadienne, lequel nous permettra d'adopter, nous la souhaitons, un régime de pension qui sera à l'avantage de tous les citoyens canadiens.

Monsieur l'Orateur, nous sommes d'accord pour étudier cette question de la législation sociale, et ce n'est un secret pour personne que le groupe politique auquel j'adhère a, depuis sa fondation, je dirais, prôné, et ce d'une façon vigoureuse, certaines améliorations à notre législation sociale, et plus particulièrement en ce qui a trait au bien-être des personnes âgées, de ceux qui nous ont précédés et qui ont fait le Canada que nous avons le plaisir d'habiter aujourd'hui.

Depuis longtemps, le Crédit social a pensé à améliorer le sort de ces gens et, à ce stade, qu'il me soit permis de lire une citation qui prouve le bien-fondé de ce que j'avance. Cette citation est tirée d'un manifeste de l'organisation créditiste canadienne, à l'occasion de la campagne électorale de 1962. Voici ce qu'on y lit:

Le Crédit social croit que les Canadiens doivent à leurs citoyens âgés un meilleur traitement que celui qui leur est fait aujourd'hui. Ces gens ont bâti notre pays, travaillant beaucoup plus pour un salaire moindre que n'importe lequel accordé de nos jours. De plus, même ceux qui ont pris ce qui paraissait dans leur temps un soin raisonnable pour assurer leur vieillesse, ont été honteusement volés par l'inflation des prix. Les Canadiens leur doivent de compenser ce qui leur a été volé par la chute de la valeur du dollar.

L'ouvrier de 1931 gagnait \$1,100 par année et une police d'assurance de \$5,000 représentait un montant considérable d'épargnes. Aujourd'hui, ce \$5,000 ne vaut plus que \$2,650 et le revenu que gagnait un travailleur pendant quatre ans et demi est maintenant le salaire moyen d'un ouvrier pour moins de neuf mois!

Les personnes âgées du Canada ont un autre sujet d'inquiétudes: le coût élevé des services médicaux et des remèdes à l'heure actuelle est souvent au-dessus de leurs moyens et cependant elles savent qu'elles en auront besoin de plus en plus durant leurs dernières années.

Même la pension de \$75 par mois accordée, comme toutes les augmentations de pensions, en année d'élections, est notoirement insuffisante pour procurer